Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260326-2026_14-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 26 mars 2026

DÉLIBÉRATION n°2026- 14 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES COTES D'AMOR

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sixième jour du mois de mars 2026 à vingt heure et quinze minutes, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 15 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints**, Cyril HUCHET, Virginie FRANCOIS Luc REBOURS Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, **conseillers**

02 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Annabelle NEVOT donne pouvoir à Delphine FRANCE
Patricia LEBARBIER donne pouvoir à Myriam RENAULT

0 Conseiller municipal était absent

Secrétaire de séance : Christophr RICHEUX

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 23 mars 2026

Madame le Maire expose,

Vu le **Code général des collectivités territoriales**, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats intercommunaux ;

Vu les statuts du **Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22)**, approuvés par arrêté préfectoral du **9 janvier 2026** et précisant le mode de calcul et le nombre de délégués à désigner par la commune ;

Vu le courrier du SDE22 précisant le nombre de délégués à désigner par la commune de Pléboulle ;

Vu le rapport de Madame le Maire exposé en séance ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : Désigne les délégués du SDE22 comme suit :

Délégué titulaire : Patrick RENAULT

Délégué suppléant : Yannick BROSSAS

ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette désignation.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260326-2026_14-DE

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de procéder à la transmission de la présente délibération au SDE22 et au représentant de l'État.

Le secrétaire de séance Christophe RICHEUX

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 26 mars 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL